

ANALYSE CONFLICTUELLE DE L'APPROVISIONNEMENT VIVRIER DE OUAGADOUGOU (BURKINA-FASO)

Didier ILBOUDO

*Laboratoire Dynamique des Espaces et Sociétés
département de Géographie*

Université Joseph KI-ZERBO, Burkina Faso.

ilboudodidier1982@gmail.com.

(00226) 60347762

Résumé

Le circuit d'approvisionnement du secteur privé contrôle environ 80% du marché des céréales au Burkina Faso. Malgré ses méthodes archaïques, le système de commercialisation des marchandises du secteur privé est bien puissamment installé. Il entrave beaucoup les efforts constants du réseau étatique. De nombreux problèmes se posent alors et situent au niveau de la collecte, du système de vente et de la qualité des produits. Le présent article se donne alors pour tâche d'analyser les différents conflits émanant des deux circuits d'approvisionnement de Ouagadougou. L'approche méthodologique utilisée pour la réflexion est axée sur la recherche documentaire et les enquêtes de terrain. Il ressort que dans ce système mixte, le rôle respectif des secteurs publics et privés devrait clairement être défini et les relations actuelles de concurrence, remplacées par des relations de complémentarité.

Mots clés : conflits-approvisionnement vivrier-Ouagadougou

Abstract

The private sector supply chain controls about 80% of the cereal market in Burkina Faso. Despite its archaic methods, the private sector commodity marketing system is well established. It greatly hampers the constant efforts of the state network. Many problems then arise and are located at the level of collection, the sales system and the quality of the products. The present article then sets itself the task of analysing the various conflicts emanating from the two supply circuits of Ouagadougou. The methodological approach used for the reflection is based on documentary research and field surveys. It appears that in this mixed system, the respective roles of the public and

private sectors should be clearly defined and the current competitive relationships replaced by complementary ones.

Keywords: conflicts-food supply-Ouagadougou

Introduction

Les villes africaines sont sujettes à des bouleversements qui sont la résultante de la croissance extraordinaire des populations urbaines (Cissao Y., 2011 :7). Selon le rapport de la Banque Mondiale de (2023), 56 % de la population mondiale, soit 4,4 milliards d'habitants, vivent en ville¹. Cette tendance va se poursuivre d'ici 2050, avec le doublement du nombre actuel de citadins, pratiquement sept personnes sur dix dans le monde vivront en milieu urbain. Les conséquences de cette croissance urbaine se lisent dans la saturation des infrastructures, l'intensification de la circulation, l'étalement du périmètre urbain, l'exacerbation des conflits fonciers et le renchérissement des coûts d'approvisionnement vivrier (Hatcheu E., 2003 :13). En outre, la montée des conflits accentue les pressions sur les villes, 50 % des personnes déplacées trouvant refuge dans des zones urbaines². Pendant longtemps, la majeure partie des denrées vivrières qui sont acheminées vers les villes africaines le sont par des réseaux marchands dits « traditionnels³ » (Arditi C., 1985 :211). A partir des bassins d'approvisionnement (généralement dans les campagnes), les céréales passent par un circuit d'intermédiaires pour atteindre le citadin consommateur. Ces derniers régulent la demande céréalière à partir de l'offre agricole des campagnes, qui varie d'une année à l'autre. Toutefois, les spéculations exagérées des marchands privés ont amené certains pays à opter pour une intervention de l'Etat dans

¹ <https://www.banquemondiale.org/fr/topic/urbandevelopment/overview>, consulté le 14/11/2023 à 15h

²<https://www.banquemondiale.org/fr/topic/urbandevelopment/overview>, consulté le 14/11/2023 à 15h

³Les réseaux marchands, caractéristiques du commerce à longue distance, mettant en relation des zones écologique différentes (forêt-savane), ont montré de grandes capacités d'adaptation aux conditions nouvelles (transport, diffusion des informations, etc.). Les produits vivriers consommés en milieu urbain y sont acheminés par leurs soins.

le domaine de l'approvisionnement et de la commercialisation des produits céréaliers (Arditi C., 1985 :211). C'est le cas du Mali, du Niger et du Burkina Faso qui, à partir des années 1970, se sont dotés de structures étatiques : « Les offices céréaliers » ayant pour tâche de régulariser le marché des céréales locales (mil, sorgho, riz) en constituant des stocks, ceux-ci devant être remis sur le marché en cas de hausse importante du prix (Arditi C., 1985 :211).

Plus récent est le développement des importations des céréales. Elles proviennent des régions de plus en plus lointaines et portent non seulement sur des denrées rares ou que le pays ne peut produire, mais aussi, sur des aliments de consommation courante en milieu urbain (riz et dérivés du blé) (Hatcheu E., 2003 :18).

Ce nouvel environnement mixte d'approvisionnement vivrier, loin d'être vue comme une synergie d'action, laisse voir des conflits sur le marché. Le présent travail de recherche vise alors à analyser les conflits liés à l'approvisionnement vivrier de Ouagadougou. La question principale ayant guidé notre réflexion est la suivante :

Quels sont les facteurs conflictuels de ce nouvel environnement mixte de l'approvisionnement vivrier de Ouagadougou ?

De façon subsidiaire, il s'agit d'analyser les problèmes liés à la collecte, au système de vente, à la règlementation du marché extérieur. L'hypothèse principale de cette étude stipule que le rôle respectif des secteurs publics et privés devrait clairement être défini et les relations actuelles de concurrence, remplacées par des relations de complémentarité

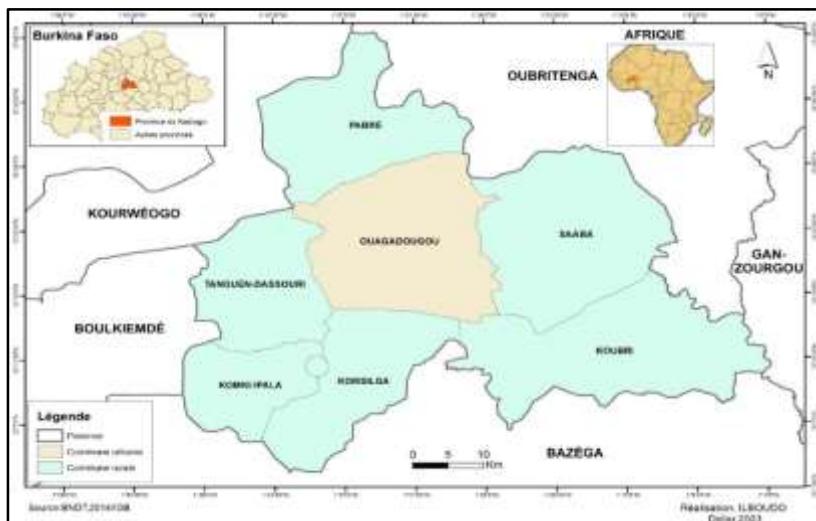
Développement

1. Cadre méthodologique

1 .1. Cadre d'étude

Le choix de Ouagadougou comme site d'étude repose sur le fait que Ouagadougou est le plus grand centre urbain de consommation, du fait de son poids démographique important. En effet, le dernier recensement de la population de 2019, donne pour la ville de Ouagadougou un effectif de 2 453 496 habitants (INSD, 2019). C'est ce qui explique, en partie, son extension spatiale "vertigineuse" et l'ampleur des défis à relever, notamment son approvisionnement en produits divers (carte 1).

Carte n°1 : Position géographique de la ville de Ouagadougou



L'enquête sur les marchands privés est réalisée au marché de *Sankaryaré*, reconnu comme l'un des marchés céréaliers les plus importants de la ville de Ouagadougou par son volume de transactions et effectivement impliqué dans l'approvisionnement de la ville. C'est aussi un marché témoin, dans la fixation des prix hebdomadiers par le Système d'Information des Marchés (SIM-SONAGESS).

1.2. Démarche méthodologique

La démarche suivie dans le cadre de cette recherche est à la fois quantitative et qualitative. L'approche quantitative a permis à travers les questionnaires de disposer de données statistiques. L'approche qualitative a consisté à des appréciations et des observations dans le but de mieux expliquer certaines informations et d'affiner les hypothèses. Le matériel utilisé dans le cadre de ce travail est constitué de documents bibliographiques, des outils de collecte et de traitement des données de terrain. Au niveau de la documentation, le présent article s'appuie sur les ouvrages généraux, des mémoires soutenus, des rapports d'études. Cela nous a conduits successivement à la Bibliothèque Universitaire Centrale (BUC), à la bibliothèque du département de géographie, de sociologie, à l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD), à l'Institut de Recherche et de Développement (IRD), à la Régie Autonome de Gestion des Equipements Marchands (RAGEM) et au Ministère de l'Agriculture des Aménagements Hydrauliques (MAH). Enfin, des recherches complémentaires ont été faites à partir des moteurs de recherche notamment Google et Yahoo sur l'approvisionnement céréalier en milieu urbain.

En ce qui concerne les acteurs, la méthode probabiliste basée sur le sondage a été utilisée pour déterminer l'effectif des commerçants grossistes à enquêter. De ce fait, nous avons appliquée la formule statistique suivante : $\frac{N!}{(N-n)!n!}$ ou $\frac{n}{N}$ (Vijay V., 2008:90) n étant l'effectif absolu de commerçants enquêtés et N l'effectif total estimé

des grossistes sur le marché de *Sankaryaré*. Le rapport $\frac{n}{N}$ étant le sondage exprimé. L'effectif des commerçants enquêtés. Le taux de sondage pour cette catégorie d'acteur est de 54,16% (tableau^{o1}).

Tableau 1: Répartition des marchands privés à enquêter sur le marché de *Sankaryaré*

Désignation des Marchands privés	Effectif total estimé des grossistes sur le marché de <i>Sankaryaré</i>	Effectif absolu de Commerçants à enquêter	Taux de sondage (%)
Grossistes	87	47	54,02
Sémi-grossistes	33	18	54,54
Total	120	65	54,16

Source : *ILBOUDO Didier, avril 2019*

Des entretiens ont été réalisés avec des institutions publiques notamment avec la SONAGESS (Société Nationale de Gestion de Stocks et de Sécurité alimentaire)

2. Résultats et Discussions

2.1. Historique de l'approvisionnement vivrier Depuis l'indépendance (1960)

L'accession à l'indépendance et l'alternance des régimes civils et militaires qui s'ensuivirent ont marqué un tournant tant politique qu'économique. Le nouvel État a toutefois maintenu les ponctions de l'ère coloniale sur la plus-value du travail du paysan dans les cultures de coton et de l'arachide pour payer une bureaucratie naissante (Grégoire E., 2001 : 90 ; Raynaut C., 1997a :126). Cette élite bureaucrate composée « d'enseignants, d'employés d'administration et de commis des maisons de commerce » fut à l'origine de la formation de partis politiques et de syndicats qui, soutenus financièrement par les commerçants, ont revendiqué l'indépendance (Raynaut C., 1997a : 126). Les

modestes salaires des fonctionnaires étaient complétés par des avantages en nature comme des crédits préférentiels ou l'appropriation de fonds publics (Labazée P., 1988 :240).

Devant en partie son pouvoir naissant aux commerçants, les dirigeants et fonctionnaires de l'État postcolonial leur facilitèrent l'octroi de prêts bancaires et l'attribution de « lucratifs marchés étatiques » (Grégoire E., 2001 :91). Ils les encourageaient d'autant plus qu'ils souhaitaient voir émerger un « secteur privé national capable de concurrencer » les maisons de traite (Grégoire E., 2001 : 90). De leur côté, les commerçants virent l'État comme un partenaire privilégié pour l'accumulation, dont même les règles restrictives pouvaient être contournées aisément (Grégoire E., 2001 :90).

L'essor des commerçants s'est notamment traduit par la spécialisation de plusieurs d'entre eux dans les matériaux de construction, pièces détachées pour automobiles, tissus, etc. (Labazée P., 1988 :240). Un nombre important de commerçants du pays doivent leur dynamisme aux opportunités marchandes officielles ou clandestines avec la Côte-d'Ivoire (Labazée P., 1995a : 392). La perspective de nouveaux marchés a encouragé des Mossis du Yatenga ou du Passoré à migrer vers Bobo-Dioulasso pour se joindre aux commerçants Dioulas et Zaras plus anciennement installés (Saul M., 1987 :7).

La SOVOLCOM, née en 1961 par la fusion de l'Office de Commercialisation (OFCOM) et de la Coopérative Centrale de Consommation de Haute Volta (CCCHV) était une société mixte sous la tutelle du Ministère du Commerce (Compaoré M., 1983 :45-46). L'une de ses missions était la collecte de tout produit vivrier, la vente locale ou l'exportation de ces produits. Elle s'est surtout spécialisée dans l'importation du riz et sa distribution dans tout le pays. Son seul inconvénient, est que sa capacité de stockage est très faible liée au fait que la SOVOLCOM n'était qu'une chaîne de commerce au détail et ne saurait disposer un stock important (Compaoré M., 1983 :46).

Parallèlement aux initiatives pour la prospérité du commerce, en 1964, le Président YAMEOGO créa la Caisse de Stabilisation des Prix des Produits Agricoles (CSPPA), responsable de l'octroi des licences d'exportation pour les produits agricoles (Ledoux G., 1989 :197). Cet interventionnisme d'État avait pour objectif de stabiliser les prix et de promouvoir l'exportation des produits agricoles de rente comme l'arachide, le coton, la noix de karité, le sésame ou le riz paddy.

Quatorze ans plus tard, en 1978, la sœur jumelle de la CSPPA est fondée par le Colonel LAMIZANA, soit une Caisse Générale de Péréquation (CGP) devant avoir le monopole des importations (les exportations relevant de la CSPPA). La CGP traita des produits de grande consommation comme le sucre, l'huile, le blé et le riz. Elle acheta le riz bon marché de l'étranger et le revendait au même prix sur l'ensemble du territoire national à un niveau volontairement élevé pour ne pas concurrencer les céréales traditionnelles. Les recettes devaient théoriquement être réinvesties dans la production agricole locale⁴.

En 1968, des Organismes Régionaux de Développement (ORD) sont à leur tour créés pour stimuler et moderniser la production agricole. Principalement financés par l'aide internationale, les ORD devaient œuvrer notamment pour l'irrigation et la formation des agriculteurs. Cette volonté d'élargir « la production agricole commercialisable » n'était pas neutre puisqu'elle a toujours représenté une source appréciable de revenus à la fois pour les commerçants et l'État (Labazée P., 1988 :240). Le gouvernement burkinabé s'intéressait vivement à l'essor du commerce céréalier, mais il manifestait en même temps une certaine méfiance vis-à-vis des commerçants qu'il soupçonnait surtout depuis l'année agricole défavorable de 1967-1968 ; de spéculer abusivement sur les céréales.

⁴Des sommes importantes, initialement réservées aux paysans pour le développement agricole, n'auraient jamais été remboursées. La CSPPA s'est retrouvée incapable de maintenir des prix rémunérateurs aux producteurs de karité lorsque les cours mondiaux ont chuté quelques années plus tard.

L’Office National des Céréales (OFNACER)⁵ fut alors créé pour réguler ce marché. Son rôle consistait à collecter aux producteurs une partie des excédents céréaliers à des prix rémunérateurs et à les revendre ensuite à prix abordable aux consommateurs. Elle devait ainsi assurer un équilibre de l’offre en céréales à la fois saisonnier, soit entre la période de récolte et celle de soudure, et régional, soit entre les zones excédentaires et les zones déficitaires (Zoungrana A., *et al.*, 1999 : 19-20)⁶. Les règles de l’OFNACER étaient fixées par une commission technique interministérielle (composée de représentants du ministère de Développement rural, de commerçants céréaliers, de producteurs, du ministère du Commerce) qui déterminait au mois d’octobre les prix d’achat au producteur et au consommateur (Sherman *et al.*, 1987 : 68-71).

Une crise alimentaire majeure devait infléchir la mission première de l’OFNACER. La sécheresse dans les pays du Sahel en 1973-1974 s’avéra meurrière et secoua la communauté internationale. L’OFNACER sera alors naturellement amenée à se spécialiser dans la gestion des aides alimentaires⁷. Elle vendit les aides alimentaires céréalières au même prix que les céréales locales, hormis les stocks « plus ou moins avariés » vendus moins chers (Sherman *et al.*, 1987 : 67).

Pour pallier cette crise, le gouvernement décida, en 1974, d’octroyer aux ORD l’exclusivité de l’approvisionnement à l’OFNACER. Les ORD durent toutefois approvisionner l’OFNACER en achetant des céréales aux commerçants, car le personnel manquait pour les collecter directement en brousse.

⁵Créé par l’ordonnance n°71/003/CRES/MFC du 05 Janvier 1971, l’OFNACER aura plus tard un statut “EPIC” (Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial) doté de la personnalité morale et de l’autonomie financière.

⁶Les difficultés de l’OFNACER furent nombreuses : moyens humains et matériels limités, manque de financement en amont des opérations, concurrence par les commerçants qui achetaient directement des céréales aux producteurs en dessous des prix plancher de l’Office et plus tard, la préférence grandissante des producteurs pour les cultures de rente plus rémunératrices (PECQUEUR, 1985).

⁷Entre 1971-1972 et 1975-1976, les achats locaux n’ont représenté que 16,3% des approvisionnements de l’OFNACER (ARDITI et FUNEL, 1980 :123)

La famine de 1973-1974 exacerba les relations entre le gouvernement et les commerçants. Tandis que les céréales s'échangeaient à 6 000 F CFA le sac de 100 kg, le Président LAMIZANA ordonna aux commerçants de vendre les céréales au prix officiel de 2 500 F CFA. Pour faire cesser les stockages jugés spéculatifs, des militaires saisirent des stocks de commerçants du marché de *Sankaryaré*. Ces derniers contre-attaquèrent en cessant d'approvisionner Ouagadougou. En juin, le gouvernement se trouva forcé d'acheter lui-même les céréales aux commerçants pour les revendre au prix officiel.

La crise alimentaire de 1973-1974 fut donc aussi une crise sociopolitique car non seulement aggrava-t-elle les tensions entre les producteurs et les commerçants, mais elle exacerba aussi les relations entre les citadins des classes populaires et l'élite au pouvoir (Frelin C., 1985 : 67). Les conséquences furent multiples : sur le plan humain, d'abord, avec un nombre important de victimes et l'ébranlement psychologique du reste de la population ; sur le plan économique, ensuite, avec la décapitalisation de groupes ethniques entiers par la perte de cheptel notamment et l'autorisation du commerce privé en 1978 avec l'obligation de respecter les prix officiels ; et enfin sur le plan politique, avec l'affirmation d'une politique gouvernementale d'autosuffisance et le préambule d'une dépendance à l'aide internationale dans les domaines alimentaire et agricole (Raynaut C., 1997a :128)⁸.

L'exemple le plus révélateur est certainement le financement (surtout extérieur⁹) pour la construction de banques de céréales dans tout le pays. Les banques de céréales, gérées par des associations villageoises, ont pour objectif la constitution de réserves de surplus pour pallier d'éventuelles disettes ou

⁸L'afflux massif d'aide internationale (en l'occurrence alimentaire) pour contrer cette première grande sécheresse, puis la suivante en 1984-1985 et son constant renouvellement dans le développement agricole explique la faible part du budget du gouvernement consacré au ministère de l'Agriculture. Ce domaine névralgique du pouvoir pour les autorités nationales s'avère paradoxalement, encore aujourd'hui, l'un des plus dépendants de l'aide extérieure

⁹Par le PAM et un nombre important d'ONG.

famines, sur un modèle similaire à celui des « greniers de réserve de la période coloniale » (Ardit C., 2005 :873). La famine suivante de 1984-1985 fut gérée dans un tout autre contexte avec la « révolution démocratique populaire » sous le président SANKARA. À la différence du régime antérieur, l'un des objectifs du parti du Conseil National de la Révolution (CNR) consistait à « **édifier une économie nationale** », non seulement autosuffisante, mais aussi « indépendante » et « planifiée » (Labazée P., 1988 : 217).

Pour affirmer l'appartenance de l'État au Peuple et donc la fin de la « dépendance de la paysannerie par un État prévaricateur », le président SANKARA supprima l'impôt (Tallet B., 1989 :42). Il fonda des Tribunaux Populaires de la Révolution (TPR) pour démanteler les réseaux de collusion entre des responsables de l'administration et des entrepreneurs privés (Labazée P., 1988 : 227). Les commerçants sont ici désignés comme les principaux ennemis de la révolution, alors qu'ils venaient tout juste, en 1978, de retrouver le droit de commercer (Labazée P., 1988 :221). En 1985, une directive impose la limitation drastique de la circulation des céréales : désormais, les commerçants agréés pourront acheter et vendre des céréales aux prix officiels décidés par les Assemblées du Peuple¹⁰, seulement dans les provinces où ils ont été autorisés (Berg E., 1986 : 83). Les fautifs s'exposent à la confiscation de leurs stocks par les agents de l'Etat. Il fixa des mesures de compression du pouvoir d'achat des travailleurs urbains et fonctionnaires de 20 à 30 %, dans le but de renverser les termes de l'échange à la faveur des ruraux (Labazée P., 1988 :224). Il fit relever les prix des produits agricoles, érodant encore davantage le pouvoir d'achat des

¹⁰À la différence que désormais, les prix d'achat et de revente officiels ne sont plus identiques dans tout le pays, mais différents d'une région à l'autre. Cela a permis la Constitution des Groupements d'Intérêt Economique pour le commerce privé des céréales (Faso Koodo) et obligation pour les commerçants d'être membre.

classes urbaines et ce, en pleine crise alimentaire (Speirs M., 1991 :102)¹¹.

Aussi un ensemble de mesures libérales sont-elles été prises pour favoriser une meilleure organisation de la commercialisation des céréales et pour améliorer le fonctionnement et la performance du marché céréalier. Il s'agit essentiellement de la libéralisation des prix et du commerce des céréales et de la création d'un Système d'Information des Marchés céréaliers (SIM).

Libéralisation du commerce et des prix des céréales (dans les années 1990)

La libéralisation du marché céréalier est fondée sur le principe que le marché serait le régulateur des flux des biens et services (Amadou A., 2016 :17). Cette pensée libérale d'Adam Smith (*main invisible du marché*) a inspiré les Etats à s'appuyer sur des dispositifs légers d'encadrement et inciter le secteur privé et les producteurs à prendre en charge des fonctions marchandes. Cette phase est marquée par la mise en œuvre des mesures du PAS (Programmes d'Ajustements Structurels).

Le volet agricole, le PASA (Programme d'Ajustement Structurel Agricole), composé de cinquante mesures et a été lancé en 1992. La production agricole est désormais orientée « en fonction des avantages comparatifs sur le marché national et international » (Haubert M., 1999 :89). Dès lors, le rôle de l'État dans sa politique céréalière se restreint à établir des « mesures tarifaires », à encourager le « crédit aux opérateurs » et à diffuser l'information des prix sur les marchés dans l'espérance que l'offre et la demande s'ajustent automatiquement entre les zones déficitaires et excédentaires (Egg *et al.*, 1996 :845-846).

L'Etat burkinabè met en place un dispositif de Coordination de la Politique Céréalière (CPC). Ce dispositif matérialise la

¹¹Les mesures drastiques du président révolutionnaire n'ont pas réussi, à elles seules, à résorber la crise alimentaire de 1984-1985. Une aide alimentaire internationale sans précédent fut envoyée pour aider le pays à sortir de terrible pénurie

volonté des pouvoirs publics et des bailleurs de fonds de mener la réflexion ensemble sur la politique céréalière et de coordonner leurs différentes actions sur le secteur céréalier. La Coordination de la Politique Céréalière dispose également d'un atout non négligeable en cas de crises alimentaires : c'est le Comité de Réflexion sur la Politique Céréalière (CRPC), qui est présidé par le ministre de l'agriculture avec pour vice-président un bailleur de fonds, en l'occurrence, le Délégué de la Commission Européenne. Ce comité comprend donc des décideurs de haut niveau, à la fois du côté gouvernemental et de celui des bailleurs de fonds. Cela facilite la prise de décision urgente (CG/PA/Céréales, 2001 :20).

Les principales réformes intervenues sur le secteur céréalier ont porté sur la libéralisation totale du commerce des produits céréaliers, la suppression de l'OFNACER et de la CGP, son remplacement en 1994, par la Société Nationale de Gestion du Stock de Sécurité (SONAGESS) dont les nouvelles prérogatives sont nettement plus limitées.

De fait, la SONAGESS n'intervient plus globalement comme office de commercialisation des céréales, mais comme « gestionnaire des stocks de sécurité alimentaire et responsable du Système d'Information sur les Marchés de céréales (SIMc) qui relève les prix des produits agricoles hebdomadairement ». Le stock de sécurité joue un rôle double : physique avec l'entreposage conventionnel de 35 000 tonnes et financier avec un important fonds placé en banque. L'objectif visé du SIM est d'accroître la « transparence » du marché. Ainsi, cette « innovation » s'inscrit plus largement dans « la redistribution des rôles entre l'État et le secteur privé » au service de la « libéralisation des échanges » (Egg et Galtier, 1998 ; Grégoire E., 1996 : 845).

Les conséquences des mesures des PAS ont été tangibles sur la capacité des populations à faire face aux contraintes et aux risques relatifs à leur accès aux produits céréaliers. Comme

l'écrit Courade G., (1998 :125), « on n'a pas encore mesuré les nouveaux risques alimentaires que font courir sur les citadins des pays en développement l'application hasardeuse des programmes d'ajustement structurel et le renforcement de la concurrence agricole internationale ». Les citadins et les ruraux ont subitement été placés devant un marché caractérisé par de vives variations de prix, suite à la suppression des subventions et des offices céréaliers et des caisses de stabilisation des prix. Or, le marché n'est pas parfait : les grands commerçants du pays n'ont pas toujours les moyens ni parfois l'intérêt d'importer ou d'exporter massivement des céréales pour stabiliser les prix d'une saison ou d'une année à l'autre. À cela s'ajoute le fait que la baisse du pouvoir d'achat des salariés, des licenciés convertis au secteur informel ou des diplômés sans travail s'est répercute directement sur les conditions de vie de leur parenté au village avec la diminution des transferts communautaires (Courade G., 1998a :128) ou une sélectivité accrue de ces dons (Marie A., 2000, :264). En somme, la paupérisation d'une part grandissante de la population a aggravé la crise économique que les PAS cherchait à résoudre (Marie A., 2000 :263). S'il y a moins de pénuries sur les marchés, l'accessibilité financière aux denrées s'est détériorée pour les groupes sociaux les plus vulnérables (Courade G., 1998a, op cit).

Dans un contexte de libéralisation, il était en effet difficile de défendre des prix planchers et plafonds pour ménager producteurs et consommateurs, sans intervention financière de l'Etat sous forme de subvention. Dans la mise en place de ce mécanisme de régulation des prix, une réflexion stratégique a manqué : « les initiateurs n'ont pas cherché à bien comprendre le fonctionnement du marché céréalier, sans parti pris pour un acteur donné, ni les facteurs historiques et sociaux souvent contraires aux lois économiques du marché ».

Libéralisation des importations des produits céréaliers en 1996

Les importations¹² de céréales remontent aux années 1970 avec la sécheresse de 1973 (Diallo A., 1990 :17). Celles du riz et du blé représentaient des proportions très importantes, près de 70% du total (Diallo A., 1990 :17). Le plus fort taux enregistré depuis 1979 est celui de 1983-84, année où la campagne agricole a subi une fois de plus la sécheresse ; ce taux a été de 87,92% (Diallo A., 1990 :17). Les importations de riz et de blé à elles seules occupent une très grande part : 66,67% en 1985 et 99,95% en 1987 (Diallo A., 1990 :18). Quant aux mil, maïs, sorgho, les quantités importées ne sont quand même pas négligeables malgré leur production élevée. En 1985, elles représentaient 10,07%, mais en 1987, année où les récoltes ont été bonnes, l'importation a été nulle (Diallo A., 1990 :18).

Pour faire face aux déficits céréaliers récurrents, l'Etat burkinabè a libéralisé en 1996 l'importation des produits céréaliers de forte consommation (notamment le riz). Toutefois les conditions d'importations fixées par l'administration ne sont accessibles qu'à quelques opérateurs économiques disposant de grands magasins de stockage appropriés, de capacité supérieure à 1.000 tonnes, et ayant une surface financière permettant d'importer au minimum 1.000 tonnes (FEWS NET, 2017 :20). Les importations céréalier sont toujours d'actualité et augmentent continuellement quel que soit le niveau de production¹³.

Les années de productions importantes sont, paradoxalement celles qui correspondent à des importations plus importantes. L'explication du phénomène pourrait être recherchée dans des

¹²Comprendent les importations commerciales et les aides alimentaires. Les importations commerciales sont les quantités achetées par le pays. Dans cette catégorie, on retrouve les importations commerciales privées, les importations à partir des marchés frontaliers et les importations illicites. Quant à l'aide alimentaire, elle se présente sous plusieurs formes : l'aide d'urgence, l'aide attribuée au titre d'un projet, l'aide courante qui transite généralement par les institutions publiques (SONAGESS).

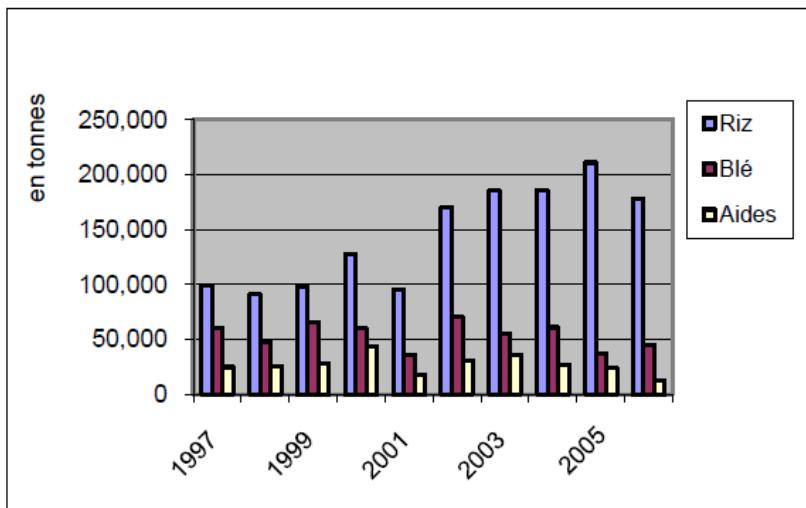
¹³ Dues en grande partie à la croissance démographique du pays et aux nouvelles habitudes alimentaires orientées surtout vers la consommation du riz importé.

opérations de spéculation importations/réexportations, notamment vers les pays voisins. En effet, le Burkina Faso est membre de l'UEMOA. Cette organisation économique a fait adopter de nouveaux textes qui modifient l'environnement économique des Etats membres. Un exemple de ces textes est l'Acte Additionnel n° 04/96 du 10/05/96¹⁴ qui stipule (dans son article 3) la levée de toutes « les restrictions quantitatives, entraves non tarifaires, prohibitions,...sur les importations ou les exportations de produits originaires ou fabriqués dans les Etats membres ».

Les céréales sèches produites au Burkina-Faso ou marché de grain sont donc pleinement concernés par la libéralisation totale des échanges visée par cet Acte (graphique 1). L'analyse du graphique nous révèle que ce sont essentiellement les importations de riz qui sont en nette progression en réponse de sa forte demande dans le pays.

¹⁴L'acte additionnel a pour objet la mise en place : "d'un régime préférentiel transitoire destiné à régir les échanges commerciaux au sein des pays membres de l'UEMOA, en attendant la mise en place du schéma tarifaire préférentiel de cette organisation".

Graphique 1 : Evolution des importations des principales céréales



Source : *Compilation et construction sur la base des données des bilans céréaliers de la DG/PSA*

Stockage des commerçants privés

Le stockage privé est le fait des commerçants pour motif de spéculation. Ils disposent de ce fait de magasins où ils déposent les quantités de grains collectés et attendent que le marché soit favorable (Diallo A., 1990 :13). Dans le passé et précisément pendant la période révolutionnaire, les commerçants étaient qualifiés de véreux et de spéculateurs qui exploitaient les producteurs et les consommateurs (Bassolet B., 2001 :48).

Cet environnement hostile défavorisait le stockage car les commerçants dans la crainte d'une saisie de leurs stocks par les autorités préféraient avoir une rotation rapide de leurs grains.

Dans le contexte de l'Etat de droit et de la libéralisation du commerce où les droits de propriété privée sont garantis, on peut supposer que cet environnement incite les commerçants à stocker leurs céréales pendant une période relativement longue. Disposer de plusieurs boutiques sur le marché permet d'accroître la vitesse de rotations des stocks. Les boutiques sont avant tout des points de vente et secondairement des lieux de stockage. La gestion des boutiques est confiée à des frères ou à des dépendants (très rarement des fils) qui en sont les attributaires officiels. Les suites d'un incendie sont quelquefois l'occasion de « racheter » un emplacement à son attributaire : le commerçant ruiné peut s'adresser à un créancier, commerçant du marché, qui prendra en charge le financement de l'installation et fera du premier occupant son « locataire » ; celui-ci travaillera avec son propre stock mais aussi avec le stock de son « propriétaire » sur lequel il ne percevra pas de compensation (Paulais T., et Wilhelm L., 2000 :79).

Toutefois, la plupart des commerçants liquident leurs stocks bien avant la récolte pour éviter la vente à perte, mais fait remarquer Saul M., (1987), « les commerçants (...) ne sont pas du tout prêts à baisser le prix dans une telle situation parce que cela ne ferait que précipiter la tendance à la baisse des prix, ce qu'ils veulent retarder » (Saul M., 1987 : 33). Il arriverait alors que certains d'entre eux vendent à crédit à des consommateurs, maintenant son niveau de prix et faisant payer de la sorte le différentiel de prix au client infortuné (Marie P., 2006 :99). Il ressort de nos enquêtes, que la durée moyenne de stockage de la majorité des grossistes (46,47%) et semi-grossistes (69,7%) au marché de *Sankaryaré* n'excède pas un mois (tableau 2).

Tableau 2 : Durée moyenne de stockage des grossistes et des semi-grossistes au marché de Sankaryaré

Durée	Grossistes		Semi-grossistes	
	Nombre	Pourcentage (%)	Nombre	Pourcentage (%)
Moins d'un mois	-		-	
Un mois	33	46,47	23	69,7
Deux mois	1	1,4	3	9,09
Trois mois	1	1,4	1	3,03
Quatre mois	8	11,26	2	6,06
Cinq mois	3	4,2	1	3,03
Six mois	8	11,26	-	
Total des répondants	63	72,41	30	90,91
Sans réponse	24	27,59	3	9,09
Total	87	100	33	100

Source : Enquêtes de terrain, Juillet –septembre, 2019

2.2. Conflits et problèmes entre les deux circuits (privé et public) dans l'approvisionnement de la ville de Ouagadougou

Les problèmes qui se posent à la coexistence du réseau privé et du réseau étatique influencent fortement le caractère de la commercialisation des produits vivriers, et par conséquent ses aspects socio-économiques. En effet, les marchands privés et la SONAGESS ne visent pas les mêmes objectifs. Le secteur public travaille pour l'intérêt général des burkinabé et a un caractère social. Le secteur privé quant à lui, vise l'intérêt maximum du commerçant de céréales.

De nombreux problèmes se posent et situent au niveau de la collecte, du système de vente et de la qualité des produits.

Problèmes au niveau de la collecte

Les commerçants du secteur privé ont tissé avec les paysans, des relations anciennes. Avant les récoltes, le commerçant est là pour résoudre les problèmes financiers qui se posent au paysan, en lui octroyant des crédits. Ceci se passe au moment de la

soudure, période pendant laquelle le créancier est considéré comme « *Un sauveur* ». Ces crédits lui seront remboursés en céréales dès que la récolte sera terminée ; mais en ce moment, l'emprunteur paye en valeur, généralement le double de ce qu'il avait emprunté.

De cette façon, il est bien évident qu'un agent de la SONAGESS qui se présente auprès d'un tel producteur n'ait aucune chance : le paysan a donné sa parole à quelqu'un d'autre, à qui il "*doit beaucoup*", il la respectera jusqu'au bout. Même si après remboursement de sa dette, il lui reste encore une quantité commercialisable, il la vend de préférence au commerçant tant que ce dernier manifestera le désir d'acheter.

Il y a aussi le fait que la fixation des prix officiels intervient toujours tardivement, et que de ce fait, la campagne de collecte de la SONAGESS débute tout aussi tardivement. Entre le début des récoltes, et le temps où les agents de l'office commencent à sillonner les zones productrices, les commerçants ont eu le temps d'être les maîtres du terrain et d'accumuler d'énorme stocks. Les grossistes peuvent alors beaucoup acheter, étant donné qu'il bénéficie de crédits bancaires pour la collecte des céréales. Pendant la collecte, les commerçants privés peuvent également, lorsque les circonstances l'exigent, procéder sur les marchés, au sabotage des prix officiels d'achat au producteur. Sur le même marché, les collecteurs du secteur privé proposent des prix supérieur (par exemple 25F CFA de plus par tine de sorgho ou du riz local). C'est de cette manière qu'ils vont empêcher à la SONAGESS de collecter, parce que le paysan préfère échanger ses produits au plus offrant.

Pour défendre leurs intérêts, les collecteurs du secteur privé se sont organisés en syndicat dénommé SNCC (Syndicat National de Commerçants Céréaliers). Il regroupe les vendeurs de céréales qui participent activement à l'écoulement des excédents issus des bonnes campagnes de production (RVCC, 2005 :6). Quand le bilan céréalier est fortement excédentaire, ils assurent

l'essentiel des exportations de production, ce qui leur confère un rôle d'allié important des producteurs céréaliers. Le paysan ignore que souvent les unités de mesure ne sont pas les mêmes pour les deux parties.

Un autre avantage que les marchands traditionnels ont sur leur concurrent, est celui de pouvoir collecter et en toute saison. La campagne de collecte de la SONAGESS ne s'étale pas sur tout le long de l'année, elle prend fin en avril ; parce que lorsqu'arrive la saison des pluies, leurs camions ne peuvent plus circuler dans les villages compte tenu du mauvais état des routes. Par contre, les collecteurs du privé sillonnent les campagnes même en saison pluvieuse, lorsqu'il le faut. Ils utilisent alors tous les moyens de transport qui s'adaptent aux conditions locales : bicyclette, charrettes, motocyclettes, tricycles, etc..., pour transporter le riz ou le sorgho, parfois sac par sac jusqu'au camion qui attend à la limite de la bonne piste.

Ainsi donc, sur le plan de la collecte, les marchands du réseau privé prennent le pas sur la SONAGESS, qui souvent n'arrive même pas à constituer le stock minimum souhaité. Le système des opérateurs traditionnels se révèle donc être mieux organisé et plus efficace que celui de la SONAGESS. Ce qui constitue une grosse faiblesse de l'Etat, qui sera contraint au moment de la spéculation venue, de supporter la loi des commerçants, puisque de toute façon, son organe ne pourrait pas pallier les effets d'une éventuelle pénurie artificielle.

Problèmes liés au système de vente

Les vendeurs du secteur privé pratiquent la vente à crédit ; le client entre en possession de ses céréales pour payer plus tard. Cette méthode est courante, elle s'adresse à des clients habituels, bien connus des marchands auprès desquels ils achètent. C'est ainsi que certains revendeurs s'approvisionnent auprès des grossistes ou demi-grossiste qui leur fournissent le sorgho ou le

riz. Ces revendeurs viendront payer dès qu'ils auront fini d'écouler la quantité de céréales prise.

Cette méthode est aussi très utilisée entre les vendeurs détaillant du sorgho, et les vendeuses de nourritures préparées ("dèguè", couscous, riz...). Ces dernières viennent chaque soir prendre à leurs fournisseurs habituels 2 ou 3 "yorba" de sorgho ou 5kg de riz, avec lesquels elles prépareront la nourriture à vendre le lendemain. Le soir venu, elles iront payer leur dette pour s'endetter à nouveau. Enfin la vente se fait aussi aux consommateurs directs. Certains salariés, ou autres citadins à revenus irréguliers peuvent ainsi se nourrir en attendant le moment d'être solvable pour régulariser leur situation auprès du commerçant de céréales. Le système du crédit chez les marchands du privé est un gros avantage qu'ils ont sur la SONAGESS. En effet, toutes les couches de la population citadine peuvent en bénéficier.

Enfin la différence entre les deux réseaux de commercialisation réside dans la vente au détail : les marchands traditionnels vendent le riz et le sorgho au détail et au micro-détail. Ils arrivent ainsi à s'adapter au pouvoir d'achat des larges masses populaires, et des couches les plus démunies. Leur clientèle est donc plus abondante que celle du secteur public. C'est pourquoi ils manipulent un volume commercial plus important. Là aussi, la SONAGESS cherche à partager les avantages de la vente au détail.

Mais la première tentative de vendre les céréales en détail, menée au mois de décembre 1984 par l'OFNACER s'est soldée par un échec (Onadja E., 1985 :84) : la vente au détail comporte un gros inconvénient pour les agents de vente de la SONAGESS ; en effet, avec eux, les mesures se font au poids. Or le sac de 100kg qui valait effectivement ce poids au départ, perde une partie de ce poids par dessèchement des grains, et aussi par perte de grains durant le transport. Si bien que l'agent qui entreprend de faire du détail se retrouve à la fin de

l'opération avec des manquants qu'il faut justifier. C'est ce qui expliquerait en grande partie les difficultés qu'il y a quant à l'insertion de la vente du riz et du sorgho au détail par la SONAGESS.

Des études sont cependant en cours en vue de trouver le moyen de briser ce handicap (ANNUAIRE SONAGESS, 2014). Certaines habitudes qui consistent à présenter sa CNIB (Carte Nationale d'Identité Burkinabè) avant de pouvoir acheter à la SONAGESS, ne plaisent pas à certains clients ; bien que ce système empêche à un client de se réapprovisionner plusieurs fois dans le mois dans une boutique témoin.

Problèmes liés à la qualité des céréales vendues

Les produits de la SONAGESS qui sont parfois constitués par des dons comportent des denrées dont les qualités gustatives sont inférieures à celles des céréales locales. Pour cela, certains consommateurs préfèrent acheter plus cher pour une meilleure qualité. Il ressort de toutes ces constatations que le secteur privé est le maître dans le domaine de la commercialisation du riz et du sorgho. Pourtant, la SONAGESS détient légalement le monopole de cette activité. Bien, entendu ce monopole n'est que fictif, il ne se concrétisera pas tant qu'une politique gouvernementale efficace ne sera menée à cet effet, grâce à elle, la SONAGESS pourra enfin avoir les moyens de s'exercer plus positivement. Sinon actuellement, ses moyens matériels et financiers sont fort limités : les camions sont insuffisants en qualité et quantité, ce qui aggrave les conditions de la collecte. Cette difficulté est d'autant plus accentuée par l'état des voies de transport.

En conséquence, la capacité d'offre de la SONAGESS est très limitée, elle n'est pas susceptible de régulariser le prix des céréales sur le marché. C'est pour ces raisons que les commerçants du secteur privé restent les maîtres incontestés, soumettant producteurs et consommateurs à leurs volontés. Face

à l'inefficacité du secteur public de contrôler le marché des céréales, les impacts socioéconomiques de la commercialisation du sorgho et du riz chez toutes les parties concernées, sont dictées par les marchands traditionnels.

Problèmes liés à la réglementation du marché extérieur

Pour ce qui concerne la réglementation du marché extérieur, le Burkina Faso applique des droits de douane relativement bas sur le riz importé (en adhérant au Tarif Extérieur Commun (TEC) de l'UEMOA et de la CEDEAO, fixe à 10 pour cent pour ce produit). En plus d'une protection tarifaire modeste, les modalités de mise en œuvre réduisent souvent son efficacité. Il semble, en effet, que l'administration burkinabè utilise encore des «mercuriales», c'est-à-dire des prix de référence de type cout-assurance fret (CAF), pour déterminer la valeur des expéditions de riz et calculer les droits de douanes. Ce prix de référence est bien inférieur aux prix en vigueur sur le marché, ce qui réduit le cout d'importation du riz au Burkina Faso et augmente la quantité importée (Tondel F., *et al.*, 2020). En outre, le Burkina Faso reçoit toujours des quantités non négligeables de riz dans le cadre des programmes de monétisation de l'aide alimentaire.

Suite aux programmes d'ajustement structurel des années 1990, qui ont entraîné la libéralisation des marchés et du commerce du riz, la Caisse Générale de Péréquation (CGP), qui détenait le monopole de cette activité et utilisait une partie du produit de la vente pour soutenir le secteur intérieur, a été démantelée (FAO, 2009 ; Sawadogo I., 2015 ; FEWS NET, 2017). Cette réduction des restrictions à l'importation de riz par le secteur privé a comporté l'ouverture de l'importation de riz à tout commerçant, pourvu qu'il dépose une déclaration préalable au Guichet unique du commerce. Néanmoins, malgré la fin du monopole d'État et la libéralisation du marché, le marché du riz reste oligopolistique, dominé par quelques grandes sociétés

d'importation, elles-mêmes souvent fortement liées aux autorités gouvernementales. Ces derniers ont une influence sur la disposition des décideurs politiques à reformer les politiques du riz et à consacrer des ressources publiques aux investissements dans le secteur national (Bonnecase V., 2016 ; Tondel F., *et al.*, 2020).

Conclusion

Les différentes stratégies développées par les marchands du secteur privé et les structures institutionnelles, visent à assurer un approvisionnement régulier des ménages et à alimenter le marché céréalier. La collecte se fait après les récoltes, en novembre ou décembre dans les régions généralement excédentaires. En ce qui concerne la consommation céréalière, elle a changé au profit des céréales importées, principalement le riz. Ce changement favorise donc les importations qui croissent à un taux élevé. Mais, des problèmes naissent parfois à cause de la coexistence des circuits de commercialisation (circuit institutionnel, circuit privé) dans les systèmes d'approvisionnement de la ville. Dans ce système mixte, le rôle respectif des secteurs publics et privés devrait clairement être défini et les relations actuelles de concurrence, remplacées par des relations de complémentarité.

Références bibliographiques

ANNUAIRE SONAGESS. (2014). Annuaire des prix des produits agricoles de 2014. Burkina Faso, mai 2015, 112p

Arditi C., (1985). Croissance urbaine et approvisionnement vivrier en Afrique Noire. In Bricas N. (Ed.), Courade Georges (ed.), Coussy J. (ed.), Hugon P. (ed.), Muchnik J. (ed.) Nourrir les villes en Afrique sub-saharienne, Paris L'harmattan, 209-214. (Villes et Entreprises)

- Arditi C., (2005). « Niger : chronique d'une évaluation censurée ». *Revue Tiers-Monde*, no 184, p. 861-882.
- Bassolet B., (2001). Organisation et efficacité du marché céréalier au Burkina Faso. The Faculty of Economic Sciences and Management (FASEG), University of Ouagadougou, Burkina Faso, 72 pages.
- Bonecasse V., (2016). LE GOÛT DU RIZ : Une valeur sensorielle et politique au Burkina Faso. Belin | « Genèses » 2016/3 n° 104 | pages 7 à 29
- Cissao Y., (2011). La problématique de l'agriculture urbaine au Burkina Faso : cas de la pratique de l'agriculture en saison pluvieuse dans la zone d'extension du secteur 15 de l'arrondissement de Dafra, commune de Bobo-Dioulasso, Mémoire de Maîtrise, département de sociologie, 109p
- Compaoré M., (1983). Stockage et commercialisation des céréales en Haute-Volta. Mémoire de fin d'études, faculté de sciences économiques et de gestion, université de Ouagadougou, 95 pages.
- Courade G., (1998a). « Ajustement structurel et ouverture des marchés : moins de pénurie, mais de nouveaux risques alimentaires ». *Canadian Journal of Development Studies*, no 14, p. 123-139.
- Courade G., (1998b). « Alimentation et politiques agricoles ». In *Population et développement : une approche globale systémique*. Sous la dir. de M Loriaux, Coll. Population et Développement, p. 263-296. Louvain-la-Neuve/Paris : AcademiaBruylants/L'Harmattan.
- Diallo A., (1990). Filière céréalière au Burkina Faso. Mémoire de maîtrise, département de sciences économiques, université de Ouagadougou, 115 pages.
- Diallo A., (1995). La transformation des produits agricoles locaux au Burkina Faso : des innovations en échec : Analyse de cas sur la méconnaissance du marché. ORSTOM, Burkina Faso, 109-122p

Egg J., et Javier H. (1998). « Échanges transfrontaliers et intégration régionale en Afrique subsaharienne ». *Autre part*, no 6, 210 p.

Egg J., et Jean J. G. (1997). *La prévention des crises au Sahel. Dix ans d'expérience d'une action menée en réseau 1985 -1995*. Paris : OCDE/Club du Sahel.

Egg J., et John O. I. (1990). « Espaces régionaux d'échange et politiques agricoles en Afrique de l'Ouest ». In *L'avenir de l'agriculture dans les pays du Sahel : Actes du XIème séminaire d'économie rurale (Montpellier, 12-14 septembre 1990)*. Mission économie et sociologie du CIRAD, p. 91-98. Montpellier : CIRAD/Coopération française/Club du Sahel/CTA

Egg J., Galtier F., et Emmanuel G. (1996). « Systèmes d'information formels et informels. La régulation des marchés céréaliers au Sahel ». *Cahiers des sciences humaines*, vol. 32, no 4, p. 845-868

Egg J., Jean J.G., Béatrice K., Véronique A., et al. (1998). *La hausse des prix des céréales et du bétail au Burkina Faso dans le contexte régional*. Paris : Club du Sahel/OCDE.

FEWSNET (2017). Les fondamentaux du marché des denrées de base et du bétail au Burkina Faso, 47p.

Grégoire E., et Pascal L. (1994). *Le fonctionnement du marché des changes parallèles et ses incidences sur les échanges céréaliers entre le Niger et le Nigéria*. Niamey : ORSTOM/GRID.

Grégoire E., (2001). « Les négociants de la brousse aux hommes d'affaire : les mutations du commerce africain ». In *Négoce blanc en Afrique noire : l'évolution du commerce à longue distance en Afrique noire du 18e au 20 e siècles*. Sous la dir. de Hubert Bonin et Michel Cahen, p. 87-96. Paris : Société française d'histoire d'outre-mer.

Hatcheu E., (2003). L'approvisionnement et la distribution alimentaires à Douala (Cameroun) : Logiques sociales et

pratiques spatiales des acteurs », IEDES (Université Paris1-Panthéon-Sorbonne), Thèse de doctorat en géographie, IRD, 2003, 455p.

INSD (2019). Cinquième Recensement Général de la Population et de l'habitation de 2019 du Burkina Faso : synthèse des résultats définitifs, 133 pages

Labazée P., (1988). *Entreprises et entrepreneurs au Burkina Faso*. Paris : Karthala.

Marie P., (2006). Jeux d'acteurs dans le système alimentaire burkinabé : Normes, conflits et compromis dans le marché céréalier et la gestion de l'aide alimentaire d'urgence. Thèse de doctorat en sociologie IEDES – Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 284 pages.

Marie A., (2000). « La ruse de l'histoire : comment au nom du libéralisme, l'ajustement structurel accouche l'Afrique de ses classes sociales (le paradigme ivoirien) ». In *Les sociétés civiles face au marché. Le changement social dans un mode post-colonial*. Sous la dir. De Maxime Haubert et Pierre P. Rey, p. 263-298. Paris : Karthala.

Onadja E., (1985). Commercialisation du mil et du sorgho à Ouagadougou. Mémoire de maîtrise, école supérieure de lettres et sciences humaines, université de Ouagadougou, 105 pages

Raynaut C., (1997a). « Grands courants d'échanges sahéliens : histoire et situations présentes ». In *Sahels. Diversité et dynamique des relations société-nature*. Sous la dir. De Claude Raynaut, Coll."Hommes et société", p. 121-142. Paris : Karthala.

Raynaut C., (1997b). « Les systèmes sociaux sahéliens : variété et variabilité ». In *Sahels. Diversité et dynamique des relations société-nature*. Sous la dir. de C laude Raynaut, Coll."Hommes et société", p. 261 -284. Paris : Khartala.

RVCC (2005). Réseau de Veille sur la Commercialisation des Céréales au Burkina Faso, 6pages.

Saul M., (1987). « Une analyse anthropologique économique de la commercialisation des céréales au Burkina Faso : Interprétation basée sur des observations sur le terrain ». In *La dynamique de la commercialisation des céréales au Burkina Faso*. T. 4. Sous la dir. De Jacques R. Sherman, Kenneth H. Shapiro et Elon Gilbert, p. 1-111. Ann Arbor (Michigan,USA) : Center for Research on Economic Development, University of Michigan.

Sawadogo I., (2015). *Les politiques de promotion de la filière riz au Burkina Faso*. Mémoire, École Nationale d'administration et de magistrature, département gestion des services socio-économiques

Tondel F., D'Alessandro C., Hathie I., et al. (2020). « *Commerce du riz et développement de la filière riz en Afrique de l'Ouest : une approche pour des politiques publiques plus cohérentes* ». Document de réflexion, ECDPM et IPAR, Maastricht (Pays-Bas) et Dakar, 283.p

VIJAY V., (2008). *L'échantillonnage pour les enquêtes auprès des ménages sur le travail des enfants*. Programme de sécurité alimentaire. Module n°1, 46 pages.

Wilhelm L., (1997). Les circuits d'approvisionnement alimentaire des villes et le fonctionnement des marchés en Afrique et à Madagascar, Collection aliments dans les villes Ac/03-97F, Rome, FAO, 45 P.

Zoungrana A., Boukary S., Salif Z., et al. (1999). *Plan National d'Organisation et de Coordination des Secours d'Urgence et de Réhabilitation (PNOC SUR)*. Ouagadougou : MASSN/MARTH/RESAL.